

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ,

1. Lors d'une séance tenue le 19 février 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 230 intitulé :

Règlement numéro 230 – Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs applicables pour l'année 2018.


2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 29 janvier 2018
Présentation du projet de règlement	Le 29 janvier 2018
Adoption du règlement :	Le 19 février 2018
Avis public, entrée en vigueur :	Le 20 février 2018

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 20^e jour du mois de février deux mille dix-huit.



Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux